



## Communiqué de Presse :

### **ECOVAL ARDECHE**

Privas, le 5 septembre 2012

#### **Après l'inauguration du lundi 2 juillet 2012 à ECOVAL ARDECHE: Des lendemains qui déchantent pour les salariés**

Si le projet de recycler les anciennes literies est une avancée pour l'environnement et qu'il a pu sauver 54 emplois (*et non 60 sur lesquels le groupe CAUVAL s'était engagé auprès des pouvoirs publics et des élus*), nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais la réalité est toute autre pour les salariés avec des conditions de travail déplorables et une Direction sourde devant les revendications du personnel : manutention, poussière, bruit... et tant d'autres que nous découvrons au fil du temps.

Les dernières nouvelles ne sont pas rassurantes, car à ce jour la fabrication de la literie continue et nous n'avons aucune précision pour le démarrage du recyclage, projet pourtant présenté comme une première mondiale.

La négociation annoncée de nouveaux accords d'entreprise n'est toujours pas programmée, ce qui augure mal du dialogue social promis.

Nous sommes donc interrogatifs sur l'avenir de ce projet.

A ce titre, nous réitérons la question que nous avons posée lors de la réunion en préfecture tenue en début d'année pour le bassin d'emploi de Privas/Le Pouzin, suite aux états généraux de l'industrie :

Le refus persistant du groupe CAUVAL d'appliquer les dispositions d'ordre public en matière de transfert d'entreprise (*Article L 1224-1 du Code du Travail et Directives Européennes*) malgré le rappel de l'inspection du travail, est pour le moins symptomatique... Ainsi, le groupe CAUVAL a déployé une grande énergie pour faire signer aux salariés repris des conventions de transfert volontaire et des nouveaux contrats de travail contenant les éléments essentiels des anciens contrats SIMMONS et sans volonté a priori de diminuer à l'occasion l'effectif (les 4 licenciements économiques prononcés résultent du refus des salariés de signer ces nouveaux documents), ni de remettre en cause les institutions représentatives du personnel et les accords d'entreprise existants. L'argument invoqué serait que les bâtiments d'ECOVAL ARDECHE appartiennent désormais à la communauté de communes et qu'il n'y aurait ainsi pas de transfert d'actifs : cette nouvelle activité serait donc totalement étrangère à celle de SIMMONS !?

La création de cet artifice juridique nous fait craindre un désengagement du groupe CAUVAL si le projet échoue...

Des fonds publics auront alors été alloués en pure perte, ce qui pose bien évidemment la question de leur utilisation et de leur contrôle, ainsi que celle du devenir des emplois.